

Déclassement du domaine public communal d'un délaissé du chemin de l'Épitaphe

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 26 mars 1990, le Conseil Municipal a décidé la construction d'un atelier de mécanique auto dans le cadre du projet de développement social du quartier de Montrapon. Le choix du site s'est porté sur un terrain de forme triangulaire, situé près du carrefour du chemin de l'Épitaphe et de la rue Martin du Gard. Mais ce terrain fait partie du domaine public du chemin de l'Épitaphe en tant que délaissé aménagé en aire de passage piétonnier et d'espace vert. Il convient donc de le déclasser.

A cet effet, une enquête publique s'est déroulée du 23 octobre 1990 au 6 novembre 1990. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de prononcer le déclassement du domaine public de la partie du chemin de l'Épitaphe définie dans le dossier d'enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.